

## **CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE DU 14 DECEMBRE 2010**

Le quatorze décembre deux mille dix à vingt heures, les membres du conseil municipal de la Commune de PORT SAINT PERE, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sur la convocation du maire.

**Présents :** BATARD Alban, BAUDRU Andrée, BERTRAND Joëlle, BOIDRON Dominique, BOSSARD Dominique, BOURIAUD Jean-Pierre, CHAUVET Raymonde, DE L'ESTANG DU RUSQUEC Edwige, DEVY Emmanuelle, FOREST François, GUERIN Joël, HOUDAYER Martine, JOURDAIN-AVERTY Isabelle, LEAUTE Gaëtan, LEMASSON Yves, MERLET Vincent, RICHARD Annie, ROGER Claire, ROSSETTI Lionel, THEPENIER Denis, VOYAU Françoise.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur François FOREST, maire.

En préambule, Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation du secrétaire de séance M. Vincent MERLET est désigné secrétaire de séance.

### **Approbation du procès verbal de la séance du 9 Novembre 2010**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance précédente dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 9 Novembre 2010 est adopté à l'unanimité.

### **DE-2010-09-01 ASSAINISSEMENT- ACTUALISATION DES TARIFS 2011**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R2224-19-1 à R2224-19-11,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L332-6-1

La Commune responsable du service d'assainissement collectif institue, par délibération, le montant de la redevance dite d'assainissement pour le service assuré, ainsi que celui de la participation de raccordement à l'égout.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les tarifs en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et propose une revalorisation de certains tarifs comme suit :

<b>Tarifs assainissement</b>		<b>2010</b>	<b>2011</b>
Redevance assainissement :	part fixe dite abonnement	15,00 € / abonné	<b>15,00 € / abonné</b>
	part variable	0,63 € / m <sup>3</sup> d'eau	<b>0,66 € / m<sup>3</sup> d'eau</b>
Participation raccordement égout	habitation nouvelle	1390,00 € / logement	<b>1420,00 € / logement</b>
	habitation ancienne	520,00 € / logement	<b>540,00 € / logement</b>
	établissement hôtelier	262,00 € / chambre	<b>262,00 € / chambre</b>

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'actualisation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, des tarifs assainissement telle que proposée par Monsieur le Maire.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

## **DE-2010-09-02 CONVENTION DE DEVERSEMENT SPECIAL COMMUNE DE PORT SAINT PERE – Société SAFARI AFRICAIN DE PORT SAINT PERE – COFELY GDF-SUEZ**

Compte tenu de la particularité du raccordé au réseau d'eaux usées qu'est la Société SAFARI AFRICAIN DE PORT SAINT PERE dit « PLANETE SAUVAGE », il a été convenu de travailler à l'établissement d'une convention de déversement spécial afin de tenir compte notamment :

- des conditions spéciales de rejet (qualité et quantité) du parc animalier
- des différentes alimentations en eaux du parc sur lesquelles doit s'appliquer la redevance assainissement
- et de régulariser une situation de fait quant à l'autorisation de déversement accordée à la Société SAFARI AFRICAIN DE PORT SAINT PERE.

Monsieur le Maire, présente à l'ensemble des membres du Conseil Municipal, le projet de convention de déversement spécial préparé par un groupe de travail représentant les parties signataires.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVENT le projet de convention de déversement spécial entre la Commune de Port Saint Père, la Société SAFARI AFRICAIN DE PORT SAINT PERE et la société COFELY GDF-SUEZ, annexé à la présente délibération.
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer cette convention.

## **DE-2010-09-03 ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE 1 : VIREMENT DE CREDIT**

Pour la réalisation d'écritures d'ordre, il convient de procéder à un virement de crédit comme suit :

Chapitre	Compte	Opération	Nature	montant
041	23130	000	Opération ordre	165.000,00 €
041	23150	000	Opération ordre	-165.000,00 €

Après présentation, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISENT le virement de crédits tel que présenté
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision

## **DE-2010-09-04 ACTUALISATION DES TARIFS COMMUNAUX**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** qu'il convient de revaloriser les tarifs de location des salles au 1<sup>er</sup> Janvier 2011,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'augmenter les tarifs de location des salles de + 1.50 %
- FIXE les tarifs comme suit au 1<sup>er</sup> Janvier 2011 avec un arrondi aux 10 centimes supérieurs :

**LA COLOMBE : Habitants de la commune**

<u>Repas banquet</u>	Tarif 2010	2011
Salle	239,50	<b>243,10</b>
Cuisine	99,60	<b>101,10</b>
Chauffage	73,50	<b>74,60</b>
<u>Vin d'honneur</u>		
Salle	73,50	<b>74,60</b>
Chauffage	37,70	<b>38,30</b>
<u>Réunion ½ journée</u>		
Salle	93,60	<b>95,00</b>
Chauffage	37,70	<b>38,30</b>

**LA COLOMBE : Habitants hors commune**

<u>Repas banquet</u>	Tarif 2010	2011
Salle	368,80	<b>374,40</b>
Cuisine	99,60	<b>101,10</b>
Chauffage	73,50	<b>74,60</b>
<u>Vin d'honneur</u>		
Salle	99,10	<b>100,60</b>
Chauffage	37,70	<b>38,30</b>
<u>Réunion ½ journée</u>		
Salle	143,50	<b>145,70</b>
Chauffage	37,80	<b>38,40</b>

**SALLES ASSOCIATIVES :**

	Commune		Hors commune	
	2010	2011	2010	2011
Vin d'honneur (sans verres)	60,10	<b>61,00</b>	81,20	<b>82,50</b>

**Caution des salles :**

	La Colombe		Salles associatives	
	2010	2011	2010	2011
Salle	233,70	<b>237,20</b>	101,50	<b>103,10</b>
Cuisine	93,50	<b>94,90</b>	-	

**Location de vaisselle :**

	2010	2011
Jusqu'à 50 personnes	32,20	<b>32,70</b>
Jusqu'à 100 personnes	60,60	<b>61,60</b>
Plus de 100 personnes	79,80	<b>81,00</b>

**Location de verres pour vin d'honneur :**

	2010	2011

Jusqu'à 100 personnes	22,10	<b>22,50</b>
Plus de 100 personnes	42,40	<b>43,10</b>

**Pique Nique :**

	2010	<b>2011</b>
La Colombe	99,10	<b>100,60</b>

**DE-2010-09-05 TARIFICATION DROIT DE PLACE - AMBULANT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que la tarification des droits de place n'a pas été augmentée depuis 2001,

**Considérant** qu'il convient de revaloriser la tarification des droits de place au 1<sup>er</sup> Janvier 2011,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE les tarifs comme suit au 1<sup>er</sup> Janvier 2011 :

	Tarif 2010	Tarif 2011
Tarif ponctuel (la journée)	15 €	20 €
Tarif pour le trimestre	45 €	50 €

**DE-2010-09-06 TARIFICATION APPONTEMENT A LA CHALANDIERE**

Dans le cadre du marché de réhabilitation du camping, la Sté THOUZEAU a réalisé des travaux de réfection des berges de la chalandière avec la pose de plusieurs appontements.

A cet effet, le bureau municipal a souhaité mettre en place une tarification pour les propriétaires des bateaux qui utilisent ces appontements. Monsieur GUERIN propose une tarification à l'année soit sur une base de :

Habitant hors commune	50 €
Habitant commune	30 €

Après en avoir délibéré, il est proposé une nouvelle tarification, à savoir :

Habitant hors commune	40 €
Habitant commune	20 €

Le Conseil Municipal ACCEPTE par 15 voix pour et 5 voix contre (favorable à la première proposition), plus 1 abstention cette nouvelle tarification, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**DE-2010-09-07 CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA GESTION ET L'INFORMATISATION DU CIMETIERE**

Monsieur LEMASSON présente un tableau comparatif des logiciels et prestations de trois sociétés pour la gestion et l'informatisation du cimetière.

- GESLAND DEVELOPPEMENT
- 3 D OUEST
- GROUPE ELABOR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition du Groupe ELABOR, sous réserves de plus amples renseignements sur le contenu de leur prestation (formation du personnel, maintenance du logiciel...).

### **DE-2010-09-08 RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de créer 5 emplois temporaires d'agent recenseur afin d'assurer le recensement de la population dont la mise en œuvre relève de la compétence de la commune depuis la loi n° 2002-276 du 17 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

En effet, la commune compte environ 1200 logements d'habitation, avec un découpage identique à 2006, soit 5 districts.

De plus, la dotation forfaitaire versée au titre de l'enquête de recensement de 2011 s'élève à 5 581.00 €. Cette somme doit en principe couvrir l'ensemble des dépenses afférentes au recensement : frais de reproduction et rémunération des agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ACCEPTE par 20 voix et 1 Abstention (Mme DEVY) :

⇒ Le découpage de la commune en 5 districts

⇒ Le recrutement de 5 agents recenseurs

- Mme Véronique GUERAN
- Mme Edwige SUSSET
- M. Hervé DEVY
- Mme Patricia BLAIS
- Mme Stéphanie JAUNET
- + Mme Véronique LE DEROUT, agent communal qui viendra en complément pour la saisie informatique

⇒ D'appliquer le même mode de rémunération qu'en 2006, en y majorant une hausse de 10 % (+2 % par an), soit :

- ⇒ 0,99 € par bulletin
- ⇒ 0,49 € par feuille de logement
- ⇒ 0,49 € par dossier d'immeuble
- ⇒ 21,31 € par séance de formation suivie

Une indemnité kilométrique sera versée à chaque agent recenseur en fonction de la puissance de leur véhicule et du nombre de kilomètres réellement effectués, selon le barème en vigueur.

### **DE-2010-09-09 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION**

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été signée entre la commune de PORT SAINT PERE et la commune de SAINT MARS DE COUTAIS dans le cadre de l'aménagement de la gare SNCF et de l'accès sur la départementale 64. Une consultation a été lancée auprès de 5 bureaux d'étude avec une remise des offres fixée au 14 janvier 2011.

Dans le cadre de ses politiques en faveur de l'amélioration de l'accès au réseau de transport régional et de soutien des projets de réhabilitation des bâtiments ferroviaires fermés pour y développer des services à la personne, la Région peut intervenir financièrement auprès des collectivités locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- SOLLICITE une aide financière auprès de la Région Pays de la Loire, dans le cadre du projet de réhabilitation de la gare SNCF et de son accès sur la RD 64.
- CHARGE Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à cette demande financière.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Maison Rue de la Raterie**

Monsieur le Maire souligne que Me BODIGUEL, Notaire de BOUAYE a informé la Mairie de la vente d'une habitation sise au 6. rue de la Raterie pour un montant de 150 000.00 €. Ce bien jouxte l'école des hirondelles et possède une superficie de terrain qui pourrait permettre l'extension du groupe scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ne souhaite pas préempter ce bien.

### **Modification bretelle insertion –giratoire champ d'alouettes**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, la proposition du conseil général, à savoir la modification de la bretelle d'insertion pour les véhicules sortant de la RD 751 pour accéder à PORT SAINT PERE. En effet, pour l'amélioration de la sécurité routière des piétons, le tourne à gauche sera supprimé et les véhicules devront emprunter le giratoire pour accéder au bourg dès la fin de la réalisation de celui-ci. (un seul mouvement conservé en tourne à droite).

### **Association Anim'action**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de l'association anim'action indiquant la démission de Mme GUIZARD en tant que présidente. Le conseil d'administration de cette association a procédé le 24 novembre dernier à l'élection de son bureau et a nommé M. Vincent BARDET nouveau président.

### **Quartier des Granges**

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de territoire 2009-2011 avec le Conseil Général, a été approuvé pour la partie habitat-foncier sur un montant de 455 295 €. Or, fin novembre 2010, sur les 455 295 € prévus, seuls 134 995 € sont engagés. La commune de CHEMERE a déposé un dossier de logement d'urgence sur le programme habitat/foncier. Afin d'instruire la demande de la commune de CHEMERE, il revient aux communes concernées de confirmer si les crédits prévus dans le domaine habitat/foncier seront ou pas utilisés, ou reportés sur le prochain contrat.

Monsieur le Maire souligne que la commune de PORT SAINT PERE avait inscrit sur ce programme, le projet du quartier des granges, dont l'étude est aujourd'hui bien avancée.

A cet effet, Mme HOUDAYER présente à l'ensemble du conseil municipal le plan réalisé par le lotisseur FRANCELOT. Ce projet sera présenté aux riverains dès que le bailleur social sera choisi et aura travaillé sur la partie logements sociaux.

### **ASSOCIATION CAP AVENIR**

Monsieur le Maire souligne qu'une fleuriste s'est installée sur la commune et qu'à cet effet, il serait souhaitable qu'un partenariat puisse se faire avec les associations de la commune qui vendent des fleurs à certaines occasions. A cet effet, une rencontre sera programmée entre les différentes parties (élus, représentant des associations, les délégués

de l'association des commerçants CAP AVENIR), le mardi 11 janvier 2011 afin d'aboutir sur un accord de principe qui préserve l'intérêt économique des commerçants et l'équilibre financier des budgets associatifs.

### **INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES**

Monsieur le Maire indique qu'un inventaire des zones humides et cours d'eau a été engagé sur l'ensemble des communes de la communauté de communes cœur pays de retz. Un arrêté ministériel datant de juin 2008 et modifié en octobre 2009 définit des critères d'identification et de délimitation des zones humides. L'engagement des inventaires a été l'occasion pour la profession agricole de faire partager largement son inquiétude quant à l'application de cet arrêté. L'utilisation de cet arrêté a conduit certaines expertises à répertorier des zones en sol 5b ne correspondant pas réellement à des zones humides. Le bureau de la CLE demande si l'arrêté doit être utilisé lors des inventaires, et ce sol 5 b identifié de façon spécifique, permettant ensuite de pouvoir le retirer aisément si l'arrêté du 1<sup>er</sup> Octobre 2009 est révisé.

### **DELEGATION ADJOINT**

Monsieur le Maire demande à chaque membre du bureau municipal de faire le point sur les dossiers relevant de leur délégation.

### **Dates des vœux**

Commune : le vendredi 14 janvier 2011 à 20 heures, salle de la colombe

Communauté de Communes Cœur Pays de Retz : Jeudi 20 Janvier 2011 à 18 h 30 Salle de la colombe

Personnel : Jeudi 6 Janvier 2011 à 18 H 30